[](https://www.kla.tv/26176)

Loi sur la protection du climat : « Une porte ouverte à la dictature écologique » (votation suisse du 18 juin 2023)

**Le 18 juin 2023, les électeurs suisses voteront entre autres sur la « loi sur la protection du climat ». L'objectif est de réduire à zéro d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre causées par l'homme. Est-ce que cet objectif est réaliste et peut-il être atteint sans interdire les chauffages au mazout et au gaz ou les voitures à essence et diesel ? Écoutez dans cette émission quelques raisons de poids pour un NON à cette loi.**

Le 18 juin 2023, les électeurs suisses pourront se prononcer, entre autres, sur la « loi sur la protection du climat ». L'article 3, alinéa 1 de la loi stipule : « La Confédération veille à ce que l'effet des émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine en Suisse soit nul d'ici à 2050... ». Selon le livret de vote, la loi ne prévoit certes pas de nouvelles interdictions, mais selon les opposants à la loi, la question se pose de savoir comment atteindre l'objectif net zéro d'ici 2050 sans interdictions. C'est pourquoi la loi est également qualifiée par les opposants de « porte ouverte à une dictature écologique ». Avec cette loi, le Conseil fédéral obtiendrait une procuration générale pour imposer, par exemple, une interdiction totale des chauffages au mazout et au gaz, ainsi que des voitures à essence et diesel.  
Les coûts d'une transformation de l'approvisionnement énergétique suisse des combustibles fossiles vers l'électricité coûteraient cher aux contribuables. Selon une étude de l'Association suisse des banquiers, ils s'élèveraient à 387 milliards de francs suisses. Si ces calculs et ces craintes devaient s'avérer exacts, les électeurs suisses approuveraient, en cas de OUI, leur propre appauvrissement et une mise sous tutelle supplémentaire. Écoutez dans cette émission quelques raisons de voter NON à cette loi.  
La politique de protection du climat repose sur une thèse douteuse.   
Rares sont ceux qui remettent en question le changement climatique global, car il est prouvé que le climat a déjà changé à de nombreuses reprises. Mais il n'est pas du tout certain que le changement climatique soit essentiellement dû à l'homme. Parmi toutes les publications scientifiques à ce sujet, seules 0,54% attribuent à l'homme la responsabilité principale. En revanche, dans 99,46% de toutes les publications, cette hypothèse n'est pas admise. Pourtant, la politique de protection du climat se base sur cette thèse. L'Allemagne, par exemple, devra donc payer des taxes de plus en plus élevées sur le CO2, abandonner complètement l'extraction du charbon et renoncer aux combustibles fossiles. Elle devra construire des installations à énergie solaire et des éoliennes à grande échelle et remplacer les véhicules à essence et diesel par des voitures électriques. Il s'agit d'une attaque massive contre l'industrie clé de l'Allemagne. Aujourd'hui, les ménages allemands paient le deuxième prix le plus élevé au monde pour l'électricité : 48,9 centimes par kWh. En Suisse, ce prix est désormais de 21,6 centimes. Avec la « loi sur la protection du climat » suisse, l’évolution ira dans la même direction qu'en Allemagne et... les coûts seront répercutés sur les citoyens. Sur la base d'une thèse hautement contestable, la politique de protection du climat mènera de plus en plus à l'appauvrissement !  
La modification du titre de la loi induit-elle en erreur ?  
Selon le « Comité du NON », le titre même de la loi attire l'attention. Ainsi, la majorité du centre-gauche au Parlement suisse a modifié le titre de la loi au dernier moment, avant le vote final. La « loi fédérale sur les objectifs de la protection du climat » est devenue la « loi fédérale sur les objectifs de la protection du climat, l'innovation et le renforcement de la sécurité énergétique ». Il s'agit d'une étiquette trompeuse. Actuellement, environ 60% des besoins en énergie sont couverts par le gaz, les combustibles pétroliers et les carburants. La loi sur la protection climatique prévoit de s'en écarter et de remplacer les besoins par de l'électricité. Une grande importance doit être accordée aux énergies renouvelables telles que le solaire et les éoliennes. Le Comité du NON estime que cela est totalement irréaliste et qu'il ne peut donc pas être question de renforcer la sécurité énergétique. C'est pourquoi le Comité du NON qualifie ce projet de « loi sur la consommation d'électricité ».  
Professeur de l'EPFZ : « L'énergie sera nettement plus chère »  
Selon les partisans de la loi sur la protection du climat, les énergies renouvelables - et notamment l'électricité solaire - seraient moins chères. Le professeur de l'EPFZ Andreas Züttel contredit cette projection. Il s'agit d'une « illusion répandue par la branche solaire ». D'une manière générale, Züttel affirme que « l'énergie sera nettement plus chère si nous remplaçons le pétrole, le gaz et les centrales nucléaires ». Son étude complète de l'EPF montre que les coûts énergétiques par personne et par an pourraient passer de 3 000 francs suisses aujourd'hui à 9 600 francs. Ce chiffre est confirmé par un communiqué de presse de la Confédération. De nombreuses familles, entreprises artisanales et agricoles ne pourraient pas assumer une telle explosion des prix.   
Les éoliennes détériorent le bilan CO2  
Pour rappel : un développement massif des installations éoliennes devrait notamment permettre à la Suisse d'atteindre la « neutralité climatique » d'ici 2050. Mais qu'en est-il du bilan CO2 des éoliennes ? L'association « Paysage libre suisse » écrit à ce sujet dans une fiche d'information sur le bilan CO2 des éoliennes : « Si on tient compte des conditions peu écologiques de leur fabrication, de leur construction et de leur recyclage, l'installation d'éoliennes est nuisible au climat. Les éoliennes sont fabriquées à l'étranger. Pour les installer en Suisse, il faut transporter sur de longues distances des composants aux dimensions gigantesques. Une seule éolienne pèse plusieurs milliers de tonnes. Selon une étude demandée par l'OFEV, les émissions totales de CO2 pendant toute la durée de vie des éoliennes - rapportées à la quantité d'électricité produite - sont 4 fois plus élevées que celles des centrales hydrauliques au fil de l’eau et également supérieures à celles de l'énergie nucléaire. L'installation d'éoliennes en Suisse entraînera donc une détérioration du bilan CO2. »  
Le lobby de l'énergie éolienne financé par l'Office fédéral  
L'association « Suisse Eole » a pour objectif de faire progresser l'énergie éolienne en Suisse. Outre les cotisations importantes de ses membres, des fonds fédéraux complètent son financement. De 2001 à 2015, « Suisse Eole » a reçu 7,3 millions de francs suisses de l'Office fédéral de l'énergie !   
« Suisse Eole » est notamment chargée par l'Office fédéral de l'énergie « d'aider les journalistes, de réaliser des mesures des vents et de convaincre les politiciens ainsi que les autorités régionales ». Elle devra également présenter l'énergie éolienne comme « bon marché, acceptable, rentable et belle ». Si un office fédéral cofinance un lobby industriel, ne faudrait-il pas parler de népotisme ou, de copinage ?  
Voulez-vous, chers électeurs suisses, prendre le risque que le Conseil fédéral puisse exiger à lui tout seul des mesures extrêmes ? Il s'agirait par exemple d'assainir des maisons à grands frais, de remplacer les chauffages à mazout et à gaz qui fonctionnent ou d'interdire les voitures à essence et diesel. Il faut en outre s'attendre à une augmentation massive des besoins en électricité et à des milliers de francs de coûts supplémentaires par ménage et par an ! Si vous ne voulez pas prendre ce risque, alors, le 18 juin 2023, rejetez clairement cette prétendue « loi sur la protection du climat » en votant NON !  
Vous trouverez l'argumentaire détaillé « NON à la loi sur le gaspillage de l’électricité sous le lien suivant » : https://crise-energie-non.ch/

**de Martin B./brm.**

**Sources:**

Nouvelles du comité interpartis contre la loi sur la consommation d'électricité <https://crise-energie-non.ch/>  
  
Informations de l'Office fédéral de l'environnement sur la loi   
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/klima/dossiers/klimaschutzgesetz.html>  
  
Les véritables objectifs des Verts : « Avec la dictature du climat vers un nouvel ordre mondial »  
Émission Kla.TV du 19 septembre 2021 [www.kla.tv/19919](https://www.kla.tv/19919)  
  
Markus Fiedler dans une rubrique d’invité sur le consensus à 97% des scientifiques qui n'a jamais existé  
[www.anti-spiegel.ru/2020/klimawandel-die-97-einigkeit-unter-wissenschaftlern-die-es-nie-gegeben-hat/](https://www.anti-spiegel.ru/2020/klimawandel-die-97-einigkeit-unter-wissenschaftlern-die-es-nie-gegeben-hat/)  
  
Exemple dissuasif de la transition énergétique de l'Allemagne  
<https://stromfresser-gesetz-nein.ch/abschreckendes-beispiel-deutschland/>  
  
Bulletin d'information du comité NON du 23 mars 2023 :  
<https://stromfresser-gesetz-nein.ch/nesletter-das-stromfresser-gesetz-ist-ein-angriff-auf-die-schweiz/>  
  
Article du conseiller national UDC et politicien de l'énergie Christian Imark  
<https://stromfresser-gesetz-nein.ch/60-prozent-des-energieverbrauchsmit-strom-ersetzen-verantwortungslos/>  
  
Newsletter du comité NON du 11 mai 2023 :  
<https://stromfresser-gesetz-nein.ch/energie-sicherheit-zerstoeren-stromfresser-gesetz-nein/>  
  
Communiqué de presse : Combien coûte une Suisse neutre en CO2 ?  
<https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-87241.html>  
  
Article de l'association UTR /Environnement/Technique/Droit/ du 25 avril 2021   
<https://www.ad-infinitum.online/2021/04/25/welches-klima-soll-eigentlich-geschuetzt-werden-und-kann-man-klima-ueberhaupt-schuetzen/>  
  
Fiche d'information sur l'énergie éolienne n° 18 de l'Association suisse pour un paysage libre   
<https://www.paysage-libre.ch/de/windenergie/factsheets/#18>  
  
Fiche d'information sur l'énergie éolienne n° 32 de l'Association Paysage Libre Suisse  
<https://www.paysage-libre.ch/de/windenergie/factsheets/#32>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Suisse - [www.kla.tv/Suisse](https://www.kla.tv/Suisse)  
  
#PolitiqueSuisse - [www.kla.tv/PolitiqueSuisse](https://www.kla.tv/PolitiqueSuisse)  
  
#InitiativesPopulairesSuisses - Initiatives populaires suisses - [www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses](https://www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses)  
  
#ChangementClimatique - Les mensonges à propos du climat - [www.kla.tv/ChangementClimatique](https://www.kla.tv/ChangementClimatique)  
  
#ConseilFederalSuisse - Conseil Fédéral Suisse - [www.kla.tv/ConseilFederalSuisse](https://www.kla.tv/ConseilFederalSuisse)  
  
#CommentairesMediatiques - Commentaires médiatiques - [www.kla.tv/CommentairesMediatiques](https://www.kla.tv/CommentairesMediatiques)  
  
#JusticeLegislation - Justice et Legislation - [www.kla.tv/JusticeLegislation](https://www.kla.tv/JusticeLegislation)  
  
#CO2-fr - CO2 - [www.kla.tv/CO2-fr](https://www.kla.tv/CO2-fr)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.